

Le réseau des



CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

OBSERVATION DU FONCIER ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

ACTION 5 : CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES RÉGIONALE DES PÔLES ÉCONOMIQUES

Guide méthodologie

Mars 2025

Sommaire

1. Ambition, objectifs et livrables
2. Définitions
3. Processus méthodologique
4. Retour d'expériences
5. Résultats

1. Ambition, objectifs et livrables

Ambition

Appréhender l'observation des espaces d'activités économiques (EAE) de la région à une échelle macro-territoriale, en créant une base de données régionale des pôles économiques selon la définition proposée par le standard des Sites Economiques du CNIG.

Objectifs de l'action

1. Elaborer une méthode géomatique d'identification des pôles économiques selon le standard CNIG ;
2. Appliquer la méthode d'identification et constituer une base de données régionale ;
3. Vérifier les pôles économiques constitués géomatiquement à dire d'experts et connaissance terrain du Réseau CCI ;
4. Analyser de façon synthétique la base de données.

Livrables :

- Un guide méthodologique comportant le traitement géomatique au format PowerPoint ;
- Une table de données au format SIG comportant les périmètres des pôles économiques et leurs caractéristiques (nombre de ZAE, d'établissements, d'emplois, etc.) ;
- Un document d'analyse synthétique comportant des chiffres clés, graphiques et cartes d'illustration au format PowerPoint.

2. Définitions

Définitions (Standard CNIG Sites Economiques)

« **Le pôle économique** est un regroupement de sites économiques géographiquement proches. Le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre total d'établissements dans les différents sites économiques, nombre d'emplois, typologie de pôle. »

« **Modélisation géographique** : Centroïde du regroupement géographique de différents sites économiques, pouvant constituer un élément de représentation cartographique de l'activité économique, de l'attractivité globale d'un territoire à petite échelle (régionale, départementale). »

« **Les sites économiques** comprennent les Zones d'Activités Economique (ZAE) définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme et les sites économiques « historiques » regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI. »

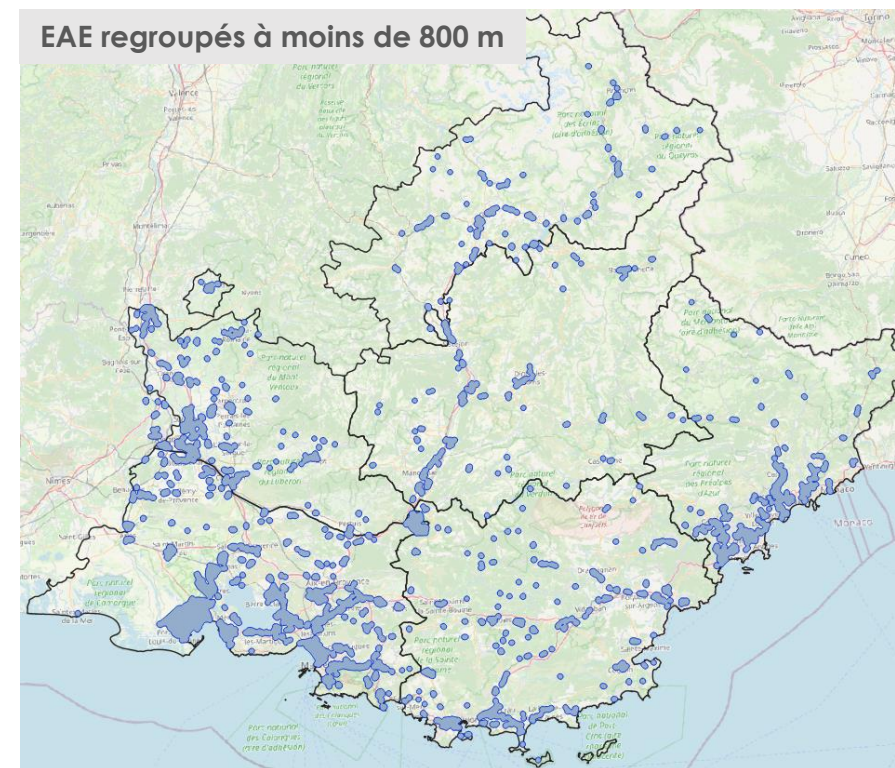
Les standards CNIG (Conseil National de l'Information Géolocalisée) sont des préconisations nationales compatibles avec le contexte européen, mais aussi des guides qui proposent des modélisations sur lesquelles on peut s'appuyer pour anticiper les évolutions de l'information géographique. Ils prennent un caractère obligatoire quand la réglementation y fait référence.

3. Processus méthodologique

1. Regroupement géomatique des EAE

- Sélection des EAE géographiquement proche par méthode géomatique via la création d'une zone tampon autour des EAE.
- Identification d'une distance cohérente pour regrouper les EAE à l'échelle régionale : **800 mètres**. A noter que sur les territoires urbains, une distance supérieure à 800 mètres englobe tous les EAE d'une commune (*exemple : Aix-en-Provence, Antibes, Avignon, Cannes, Marseille, Nice,...*). Selon la définition du CNIG, les pôles économiques doivent être géographiquement proches, sans qu'un critère de distance précis ne soit fixé, c'est pourquoi une distance de 800 mètres entre les EAE a été retenue dans le cadre de ce travail.

Distance du buffer	Nombre de POLE ECO
600 m	449
700 m	409
800 m	364
900 m	343
1 000 m	313

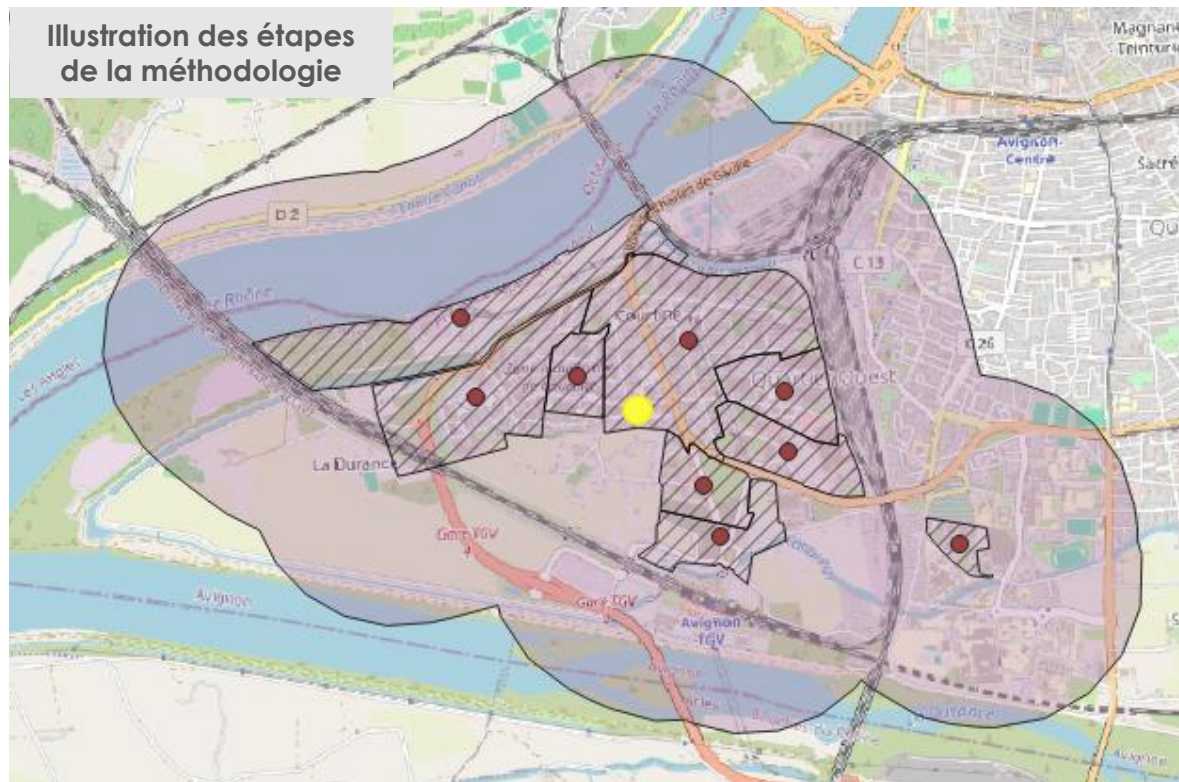


Source : Réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2025

3. Processus méthodologique

2. Représentation géographique du POLE-ECO

Le POLE-ECO est représenté sous forme d'un ponctuel localisé au centroïde du regroupement géographique de différents sites économiques, pouvant constituer un élément de représentation cartographique de l'activité économique, de l'attractivité globale d'un territoire à petite échelle (régionale, départementale).



-  EAE (Espaces d'Activités Economiques)
-  Centroïde de EAE
-  Buffer de 800 m
-  Pôle économique

3. Processus méthodologique

3. Implémentation des champs

Attribut	Définition	Type	Contraintes
Pole_id	Identifiant du pôle économique. [INSEE]_[classeObjet]_[IdentifiantTechnique] ○ [INSEE] correspond au code INSEE de la commune du pôle économique* ; ○ [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : POLE-ECO ; ○ [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique. <i>Exemple 84000_POLE-ECO_00001</i> <i>*Méthode de détermination du code INSEE du POLE-ECO : Un POLE-ECO peut être constitué de un ou plusieurs SITE-ECO. Le code INSEE du POLE-ECO est hérité du code INSEE du SITE-ECO le plus grand qui le compose.</i>	Identifiant	Clé primaire
Pole_nom	Nom du pôle économique. (Non réglementé par le CNIG) Nom(s) de la/des commune(s) principale(s) du pôle + vocation dominante du pôle. <i>Exemple : Avignon/Le Pontet - Commerciale</i>	Varchar	Valeur obligatoire

3. Processus méthodologique

3. Implémentation des champs (suite)

Attribut	Définition	Type	Contraintes											
Pole_vocadomi	Vocation dominante du pôle économique, issue de la vocation dominante* des sites économiques le constituant. Modalités : <table><tr><td>Industrielle</td></tr><tr><td>Commerciale</td></tr><tr><td>Tertiaire</td></tr><tr><td>Artisanale</td></tr><tr><td>Touristique</td></tr><tr><td>Portuaire</td></tr><tr><td>Aéroportuaire, aéronautique</td></tr><tr><td>Entrepôts, logistique</td></tr><tr><td>Logistique agricole</td></tr><tr><td>Mixte, sans dominante</td></tr><tr><td>Inconnu</td></tr></table> <i>*La vocation dominante concerne plus de 60% du volume de salariés du site économique (Standard CNIG Sites Economiques)</i>	Industrielle	Commerciale	Tertiaire	Artisanale	Touristique	Portuaire	Aéroportuaire, aéronautique	Entrepôts, logistique	Logistique agricole	Mixte, sans dominante	Inconnu	Varchar	Valeur obligatoire
Industrielle														
Commerciale														
Tertiaire														
Artisanale														
Touristique														
Portuaire														
Aéroportuaire, aéronautique														
Entrepôts, logistique														
Logistique agricole														
Mixte, sans dominante														
Inconnu														

3. Processus méthodologique

3. Implémentation des champs (suite)

Attribut	Définition	Type	Contraintes					
Pole_identif_date	Date d'identification du pôle économique. <i>Exemple : 2024-07-09</i>	Car(10)	Valeur obligatoire					
Pole_actu_date	Date de dernière actualisation des informations sur le pôle économique.	Car(10)	Valeur obligatoire					
Pole_nb_site	Nombre de sites composant le pôle économique.	Entier	Valeur vide autorisée					
Pole_nb_etab	Nombre total d'établissements du pôle économique.	Entier	Valeur vide autorisée					
Pole_nb_emploi	Nombre total d'emplois du pôle économique.	Entier	Valeur vide autorisée					
Pole_surface	Somme des surfaces des sites économiques constituant le pôle.	Entier	Valeur obligatoire					
Pole_geompoint	Coordonnées géographiques du centroïde du pôle économique (centroïde de l'agrégation des périmètres de sites économiques) au format GeoJSON (dans l'ordre longitude, latitude. <i>Exemple : 3.9815, 49.2527</i>).	Varchar	Valeur obligatoire					
Pole_rayonnement	Rayonnement du pôle économique Modalités :<table><tr><td>International</td></tr><tr><td>National</td></tr><tr><td>Régional</td></tr><tr><td>Local</td></tr><tr><td>Inconnu</td></tr></table> Le rayonnement du pôle économique n'étant pas défini dans le standard CNIG, son interprétation reste subjective. Ce champ ne sera donc pas renseigné dans le cadre de ce travail.	International	National	Régional	Local	Inconnu	Varchar	Valeur vide autorisée
International								
National								
Régional								
Local								
Inconnu								

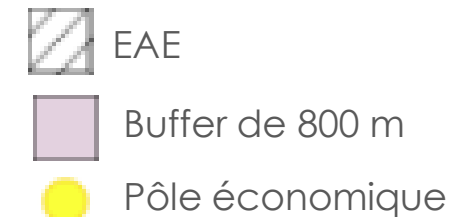
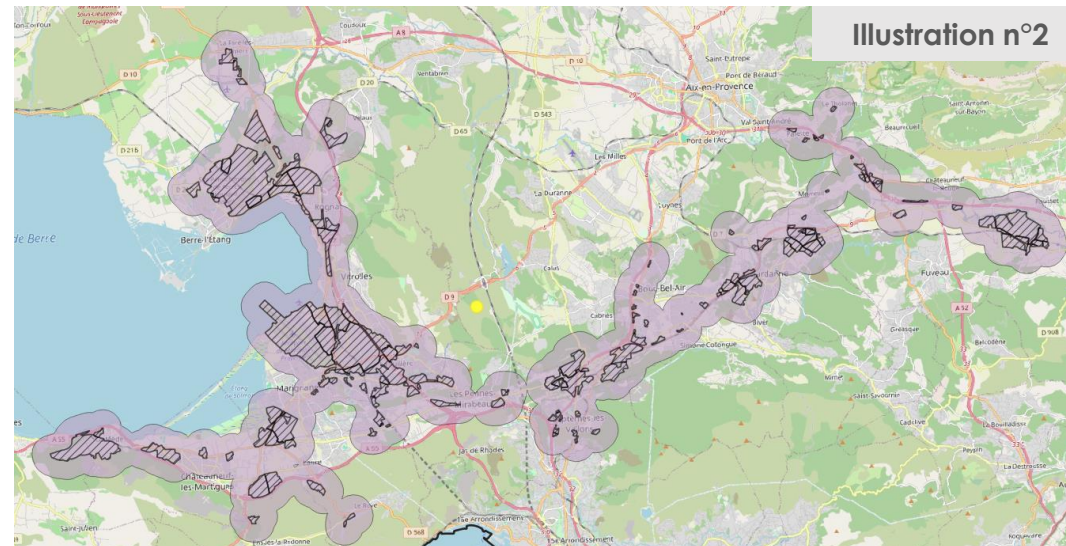
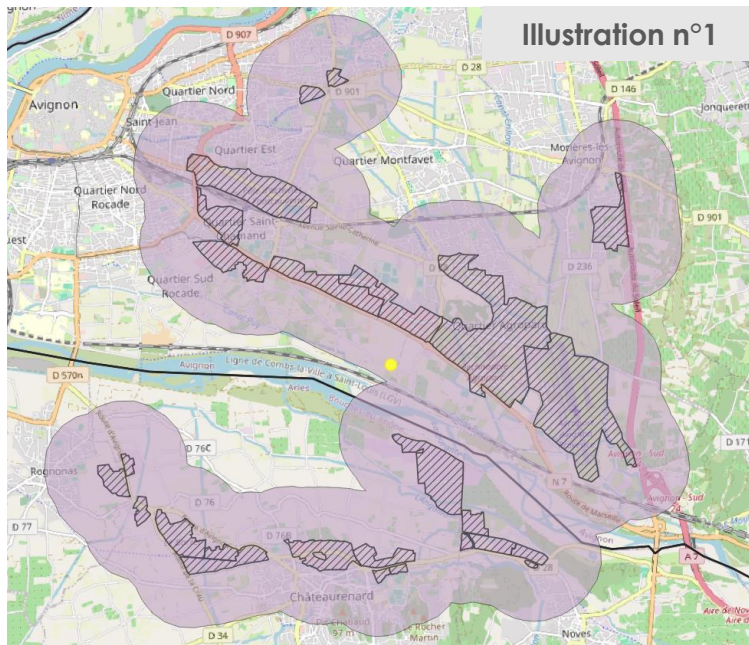
3. Processus méthodologique

4. Exemple de base de données constituée

Pole_id	Pole_nom	Pole_vocadomi	Pole_identif_date	Pole_actu_date	Pole_nb_site	Pole_nb_etab	Pole_nb_emploi	Pole_surface	Pole_geompoint	Pole_rayonnement
84000_POLE-ECO_00001	Avignon/Le Pontet - Commerciale	Commerciale	09/07/2024	09/07/2024	6	52	147	136	4.878036, 43.979547	NR

4. Retour d'expériences

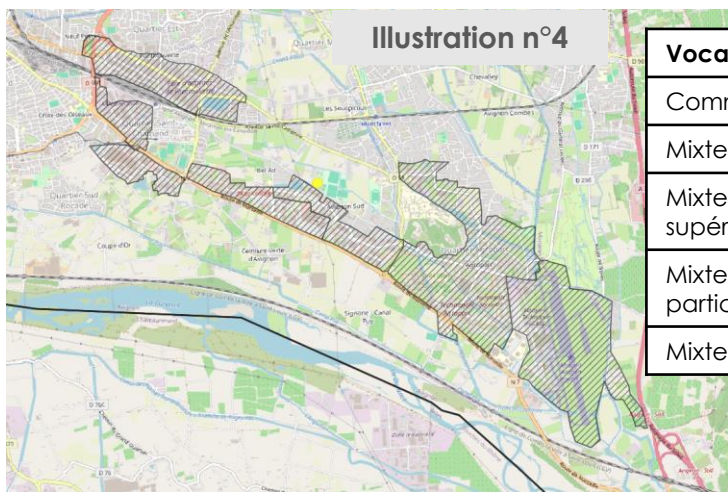
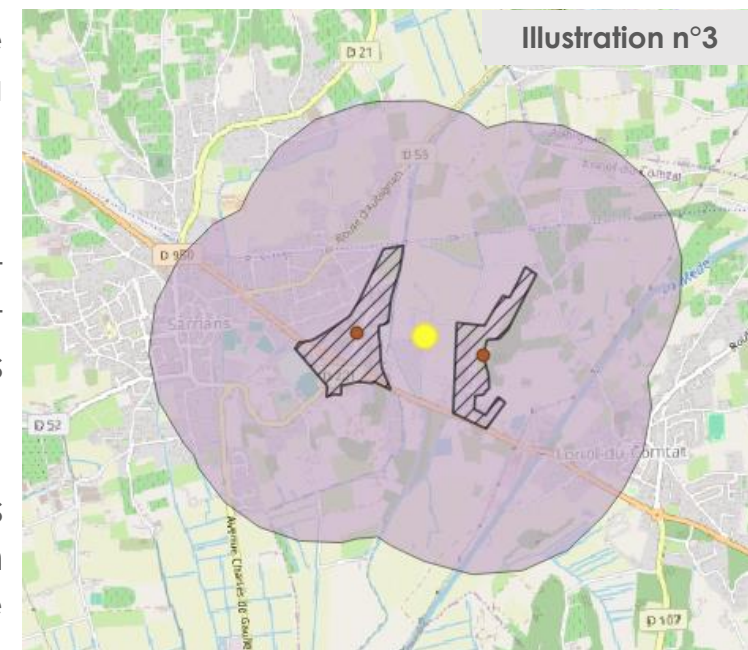
- Selon la définition du CNIG, les pôles économiques doivent être géographiquement proches, sans qu'un critère de distance précis ne soit fixé, laissant une part de subjectivité à chaque territoire. C'est pourquoi une distance de 800 mètres entre les EAE a été retenue dans le cadre de ce travail.
- Le critère de proximité géographique ne prend pas en compte les contraintes naturelles (fleuves, montagnes, etc.) ni administratives (limites communales, départementales). (Illustration n°1)
- La première approche géomatique, basée sur une distance de 800 mètres, a révélé des incohérences dans la formation des pôles économiques au sein des zones urbaines denses. (Illustration n°2) Ces incohérences ont ensuite été corrigées par les CCIT en fonction de la réalité perçue sur le terrain.



Source : Réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2025

4. Retour d'expériences

- La représentation géomatique d'un pôle économique correspond au centroïde de l'ensemble des EAE qui le composent. En fonction de la forme, du nombre et de la localisation des EAE concernés, ce centroïde peut se situer en dehors d'un EAE. (Illustration n°3)
- Lors de la création des pôles économiques, les vocations économiques des EAE ne sont pas considérées. Par conséquent, certaines activités emblématiques du territoire peuvent ne pas apparaître dans le calcul de la vocation économique dominante des pôles. Dans l'illustration 4, le pôle économique aura une vocation économique « Mixte ».
- Dans les territoires denses, les pôles économiques regroupent de nombreux EAE, tandis que dans les territoires ruraux, ils sont souvent constitués d'un seul EAE. En moyenne, un pôle économique comprend 15 EAE dans le territoire d'Aix-Marseille-Provence, contre seulement 2 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

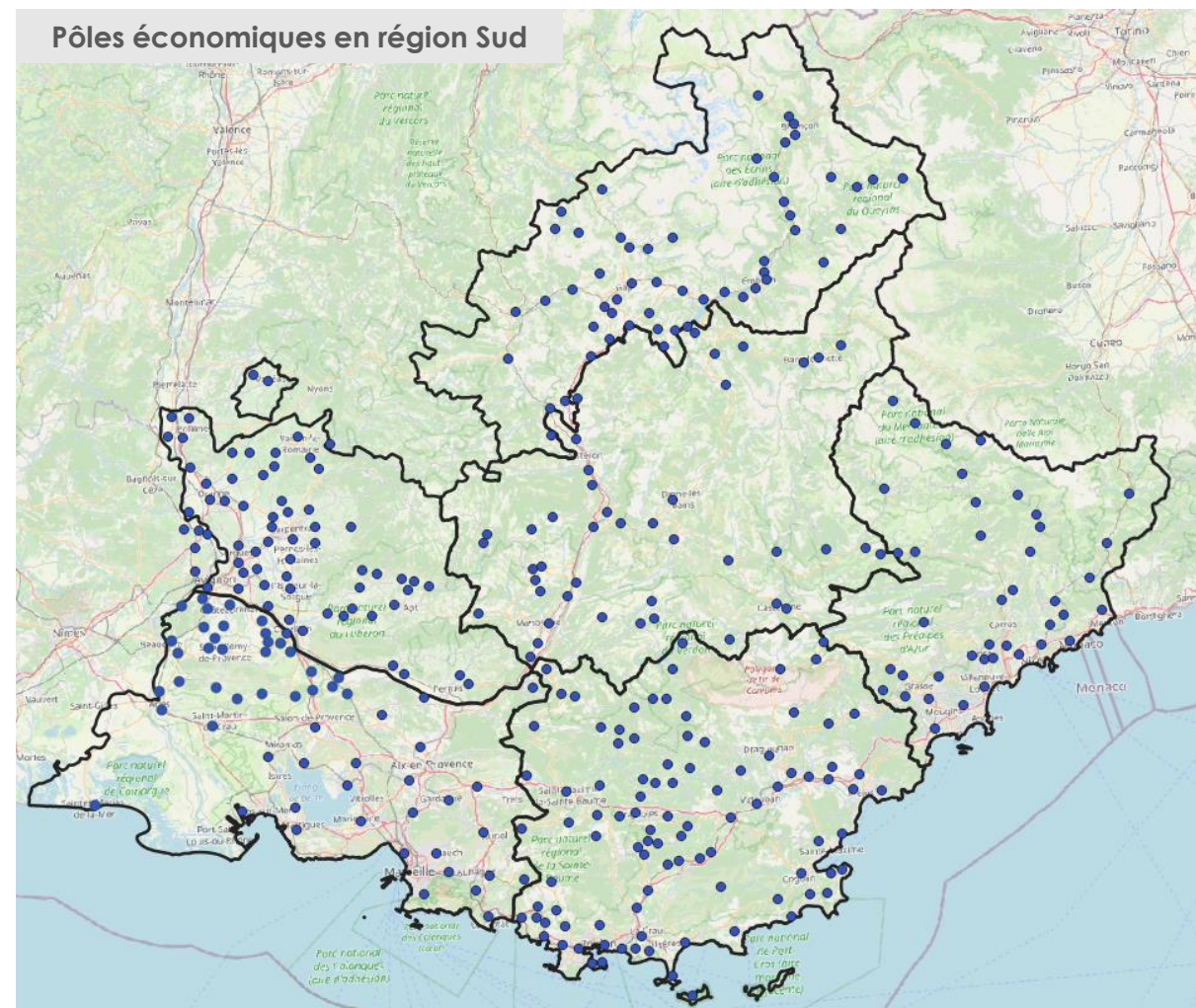


5. Résultats

Pôles économiques retenus

- ✓ 358 pôles économiques ont été retenus et validés à dire d'experts.

Département	Nombre de pôles	Nombre moyen d'EAE par pôle
Alpes-de-Haute-Provence	43	2
Alpes-Maritimes	41	6
Bouches-du-Rhône (Aix-Marseille-Provence)	26	15
Bouches-du-Rhône (Pays d'Arles)	30	3
Hautes-Alpes	54	3
Var	96	2
Vaucluse	68	3
TOTAL REGIONAL	358	4



Source : Réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2025



**CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

CCI Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

8 Rue Neuve Saint-Martin

13001 MARSEILLE